

COMMUNE DE PROUZEL

80160

République Française
Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Ailly sur Noye



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 9 décembre 2025

Convocation : 2 décembre 2025
Compte rendu du : 11 décembre 2025

Étaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, Monsieur Dominique BELLET, Monsieur Thibault DREUE, Madame Blanche de l'ÉPINE, Monsieur Arnaud THIERRY

Absents : Messieurs SAILLARD, DECOSTER, de L'ÉPINE,
Mesdames : LECAT, VANHUSE et DUCATEL donnant pouvoir à Josiane THIERRY.

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu DACHEUX

La séance est ouverte à 18h30

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Adhésion aux contrats d'assurances des risques statutaires 2026/2030
- 2- Révision RIFSEEP pour inclure le grade de Rédacteur
- 3- Divers

1- Adhésion aux contrats d'assurances des risques statutaires 2026/2030

Délibération n°29/2025

Le CDG 80 (Centre de Gestion de la Somme) propose à la commune de renouveler son contrat concernant l'assurance des risques Statutaires des 3 agents de 2026 à 2030.

Les taux proposés sont en baisse par rapport à la période de 2022 à 2025 soit 8.29 % pour les Agents CNRACL et 0.90 % pour les Agents IRCANTEC

L'assemblée acceptent à l'unanimité l'offre proposer par le CDG 80 établie par le Courtier RELYENS et CNP ASSURANCES

2- Révision RIFSEEP pour inclure le grade de Rédacteur

Délibération n°30/2025

Madame le Maire rappelle qu'il a été proposé au conseil municipal d'instaurer le **Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)** pour les agents de la fonction publique territoriale, permettant d'appliquer un régime indemnitare basé sur deux parts pour l'ensemble des cadres d'emploi (décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 et décret n° 2020-182 du 27 février 2020)

Madame le Maire informe avoir reçu l'avis du Comité Social Territorial en date du 7 octobre 2025 et propose donc à compter de 2026, d'instituer la mise en œuvre du RIFSEEP, dont les modalités sont reprises dans la délibération correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2024 le RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emplois et dans les conditions fixées ci-dessus et d'y ajouter le cadre d'emploi de rédacteur à compter de 2026.
- D'établir la Périodicité de versement : Annuellement
- d'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant, chapitre 012

3- DIVERS

. Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le RPQS 2024 (Rapport sur le Prix et la qualité du Service eau et assainissement) de la CC2So a été voté lors du conseil communautaire le 8 décembre 2025.

Ce rapport est consultable sur leur site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

| | | | | |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| N. PIZZAFERRI | P. LENOIR | M. DACHEUX | J. THIERRY | |
| D. BELLET | Y. DECOSTER ABSENT | C. DUCATEL ABSENTE | T. DREUE | C. LECAT ABSENTE |
| A de L'EPINE ABSENT | B. DE L'EPINE | O. SAILLARD ABSENT | B. VANHUSE ABSENTE | A. THIERRY |